



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 18 septembre 2025 à 19 heures 00 minutes
MAIRIE D'OLARGUES

Quorum : 7

Présents :

M. ARCAS Jean, Mme BENEZECH Nicole, Mme CAUMETTE-JULIEN Elyane, M. FOSTER William, Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. HUMBERT Jean-Marc, M. PLANES Jacques, M. ARCAS Jean-Benoît, M. BRANVILLE Jean-Claude

Procuration(s) :

M. ALMES Marcel donne pouvoir à M. ARCAS Jean, M. RIQUIN Pascal donne pouvoir à M. HUMBERT Jean-Marc

Absent(s) :

M. SANDOVAL-NADAL Romain

Excusé(s) :

M. ALMES Marcel, M. RIQUIN Pascal

Secrétaire de séance : Mme GENOD-HUMBERT Fabienne

Président de séance : M. ARCAS Jean

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2025

Monsieur Le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2025.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2025. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - SUBVENTIONS 2025 POUR LES ASSOCIATIONS

La réglementation indique qu'une délibération doit être prise pour chaque attribution.

Les conseillers intéressés doivent être retirés du vote. Un conseiller membre d'une association, même simple

adhérent, est considéré comme conseiller intéressé

Le montant total voté au budget de l'exercice 2025 est de 7 300 € (droits de place 2024 – revenus des loyers des salles louées...)

Monsieur le Maire informe des demandes de subventions pour l'année 2025.

Parmi la liste des demandes reçues, il est proposé d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Association	Montant
Association des Anciens Combattants d'Olargues Caroux Minervois : <i>Se retirent du vote : Bill FOSTER – Jean ARCAS</i>	180 €
Association Prévention Routière :	0 €
Foyer Rural du Pays d'Olargues <i>Se retirent du vote : Fabienne GENOD-HUMBERT – Bill FOSTER – Jean ARCAS.</i>	160 €
La loco-motive <i>Se retire du vote : Fabienne GENOD-HUMBERT</i>	Orientation sociale 450 € Il faut que cette asso prenne en charge l'électricité.
AFM TELETHON	0 €
Association des écoles d'Olargues	400 € justifié sur une action dédiée voyages ou autre à orientation pédagogique pour les enfants. Justificatifs obligatoire
Association des parents d'élèves primaires et maternelles d'Olargues	400 € (sur projet précis)
Association Sportive Collège du Jaur :	300 €
Théâtre du Pays Orb et Jaur <i>Se retire du vote : Nicole BENEZECH</i>	300 €
Association les Trails de la Factrice	0 €
Le Son du Silence :	0 €
BTP CFA OCCITANIE (pas une association mais un centre de formation où un plusieurs jeune(s) d'Olargues sont inscrits)	50 €
JAZZ DU JAUR <i>Se retirent du vote : Fabienne GENOD-HUMBERT – Jacques PLANES</i>	2 200 €
RASED	212 €
Association des cavités françaises	160 €
Association du souvenir français	160 €

La gaulle de l'Espinouse	160 €
L'OULO	Paye eau + électricité 200 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les subventions listées dans le tableau ci-dessus, à l'unanimité.

Article 2 : Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de faire appliquer la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES SINISTREES DE L'AUDE

Monsieur le Maire explique que suite aux incendies de cet été, dans l'Aude, 16 000 hectares sont partis en fumée avec 63 maisons détruites et plus de 40 blessés civils et pompiers. Dans ce contexte, il semble important que la Commune d'Olargues exprime sa solidarité avec les communes touchées ainsi que leurs victimes.

Monsieur le Maire précise que l'Association des Maires de France de l'Aude a lancé un appel aux fonds.

Monsieur le Maire propose ainsi de verser 500€ en soutien à ces communes, ces fonds étant destinés aux efforts de reconstruction et au soutien des victimes. Cette somme sera adressée à l'Association des Maires de France de l'Aude sous forme de mandat administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

DECIDE

Article 1: D'attribuer les subventions listées dans le tableau ci-dessus, à l'unanimité.

Article 2: Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de faire appliquer la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - ADOPTION DU DUERP

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 novembre 2018, le Comité Technique a approuvé le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels établi en lien avec le Centre de Gestion, pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'adopter le DUERP par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

DECIDE

Article 1: D'attribuer 500 € en soutien à ces communes.

Article 2: Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de faire appliquer la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - QUESTIONS DIVERSES

Nous sommes en ZRR (zone de revitalisation rurale). On pourrait exonérer les entreprises qui viendraient s'implanter (taxes foncières + CFE). Il y a un impact sur les dotations générales.
Il faut que ce soit voté avant le 30 septembre. Un autre conseil devra avoir lieu avant le 30 septembre.

-1) Demande de décharge Mme ANDERSEN

Mme ANDERSEN a loué la salle polyvalente pour la danse. Elle estime ne pas l'avoir eu à l'heure prévue et donc, elle refuse de payer la location.

Réponse à apporter : sur ce gala de la danse, on abandonne 50 % de la somme. Mais, elle doit mettre à jour son dossier : convention signée + paiement pour l'utilisation de la salle + documents demandés.

-2) Entreprise sélectionnée pour le chantier « assainissement »

La réunion de la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise FRANCES.
Ce chantier devrait être terminé fin novembre.

-3) Demande club de pétanque

Une liste de propositions nous a été transmise. Les demandes sont les suivantes – suivies des réponses du conseil municipal.

Place de parking handicapé : non

Robinet d'eau : non – on avait prévu une sortie côté STO. Un 2^{ème} branchement pourrait être tiré ou alors l'association peut prendre un compteur, mais à sa charge.

Installation panneau : pas de souci. L'association doit s'en charger.

Changer les projecteurs défectueux. Il est prévu pour l'an prochain de passer en ampoules LED. Mais, il n'y a peut être pas besoin de tous ces poteaux.

Lampadaire indépendant : l'association peut les refaire à sa charge.

Plantation d'arbres à croissance rapide pour ombrage : cela n'est pas possible.

Demande de la pose d'un grillage autour du jeu : Non

Une élue demande que leur cannette et bouteilles soient évacuées régulièrement.

-4) Demande de remboursement salle communale

La salle polyvalente a été louée pour le 15 août. Il faisait très chaud.

A priori, il y a eu une incompréhension et les locataires pensaient que la salle était climatisée. Un congélateur et un frigo étaient demandés. Ils ont été mis en place le jeudi.

Les locataires émettent beaucoup de griefs, donc, ils refusent de payer.

Nous pouvons faire un geste, mais pas annuler la facture. 25 % de remise seront accordés.

-5) Mise en place compte épargne temps Jean GALINIER

Il s'agit de prendre un arrêté du maire, en accord avec l'agent.

La mise en place d'un C.E.T. permet de transformer les heures supplémentaires en heures de récupération.

-6) Le point sur l'adressage

Le dossier suit son cours.

Un nouveau message pourrait être mis sur panneau pocket.

-7) Mise à disposition d'un terrain communal pour ECOLE/CEBENNA

Une classe de l'école primaire, associée à CEBENNA souhaite adhérer à un programme ATE (Aide terrestre éducative).

Ce projet est mis en place par l'office français de biodiversité et vise à sensibiliser les élèves aux enjeux de la biodiversité. Les parcelles F513+F514 propriétés de la commune d'Olargues seront mises à disposition.
Actions prévues : poses de nichoirs, hôtel à insectes, abris chauve-souris, à hérissons...
Durée : 1 année renouvelable. basée sur l'année scolaire . début septembre.

-8) Fête des marrons :

Des demandes et des dossiers de commerçants ont déjà été reçus en mairie. Un groupe de travail a reformulé le bulletin d'inscription. Devant l'affluence de demandes, une 1^{ère} sélection a été effectuée. Les candidatures retenues sont celles qui ont été validées par le conseil municipal.

-REUNION BENEVOLES : le 6 octobre 2025

Droits de place + électricité fête des marrons. 1 emplacement de 5 m = 30 €/jour. Maxi 2 emplacements

-Electricité : petits compteurs : 5 €/jour + gros compteurs : 10 €/jour/prise.

-9) poubelles et conteneurs Communauté de communes

-Le problème est le suivant : on avait déplacé les conteneurs pour satisfaire la pétanque. Or, l'emplacement est beaucoup trop éloigné pour les habitants du cœur du village. Des solutions sont à l'étude.

-Une rencontre a eu lieu avec des élus + la Com com pour implanter 2 conteneurs dans le centre du village.

-La demande est de complètement enterrer des conteneurs étanches, mais cela a un coût conséquent.

-L'implantation vers l'abri bus pourrait convenir:

-Le projet est à l'étude.

-12) vélo cargo

Il y a 2 ans, dans le cadre des certificats économie d'énergie, la commune a bénéficié de lampadaires gratuits. Cette année, il est proposé 3 vélos cargos électriques à destination du service technique. Se pose la question de l'entretien, des réparations de l'assurance. Le conseil opte pour une dotation de 2 vélos.

Fin de la séance : 21 heures.

Le Secrétaire de séance,

Fait à OLARGUES
Le Maire,



